MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-GERMAINE-BOULÉ

Lundi 27 janvier 2025

Province de Québec
Sainte-Germaine-Boulé
Abitibi-Ouest

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Germaine-Boulé, tenue le 27 janvier 2025 à 18h00 en « Teams ».

M. Jaclin Bégin, maire, préside l'assemblée tandis que Mme Claudie Aubin, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

Présents(es) : Mme Valérie Lambert
Mme Mélanie Caron-Croisetière
M. Marc Vallières
M. David Goulet
M. Frédéric Audet
Mme Mélanie Morin

Constatation du quorum et de la régularité de la séance

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec).

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à **18h00**.

R.8667-25 **Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyé par M. Frédéric Audet et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

R.8668-25 **Adjudication du contrat pour le projet PRIMEAU 2023 – Étude préliminaire sur l'eau potable et les eaux usées:**

ATTENDU QUE le comité de sélection, dûment nommé, a complété le processus d'évaluation des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public n° SGB-2024-02, conformément aux prescriptions des documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE les résultats de l'analyse sont les suivants :

Soumissionnaire	Conforme	Montant (taxes incluses)	Pointage final	Rang
GESTION DE PROJETS ENV. AKVO INC.	Oui	318 042,41 $	60,0/100	3
NORINFRA INC.	Oui	261 540,53 $	91,1/100	1
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	Oui	194 020,31 $	66,1/100	2

ATTENDU QUE la recommandation du comité de sélection est d'accorder le contrat n° SGB-2024-02 à la firme Norinfra inc., située au 55, A, rue Sainte-Anne, Ville-Marie (Québec) J9V 2B6, puisqu'il s'agit du soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final ;

En conséquence, il est proposé par Mme Valérie Lambert et appuyé par M. Marc Vallières:

QUE le conseil municipal adjuge à « Norinfra inc. » le contrat de services professionnels en ingénierie n° SGB-2024-02 pour la réalisation d'une étude préliminaire dans le cadre du projet d'alimentation et de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées (projet PRIMEAU 2023), au montant de 261 540,53 $ (taxes incluses).
QUE la directrice générale, Mme Claudie Aubin, soit autorisée à transmettre la présente résolution et à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conclure le contrat avec Norinfra inc.

ADOPTÉE

R.8669-25 **Fermeture de la session :**

Il est proposé par M. David Goulet et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture de la session, il est 18 h 26.

ADOPTÉE

_____ _____
Jaclin Bégin, Maire Claudie Aubin, Directrice-générale

Je, Jaclin Bégin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.